**CONTRAT A DURÉE INDÉTERMINÉE**

**ÉTABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.332-10**

**DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Entre [**dénomination exacte de la collectivité ou de l'établissement concerné**]représenté*(e)* par son Maire *(ou Président)*, etdûment habilité par délibération du [**indiquer l'organe délibérant**]en date du [**date**]

Et

M. ou Mme [**Nom, Prénom**], « le cocontractant »,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-10°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu les contrats à durée déterminée établis successivement depuis la date du [**date**] recrutant M. ou Mme [**Nom, Prénom**] dans l’emploi de [**emploi**] relevant de la catégorie hiérarchique [**A, B ou C**] comprenant les fonctions suivantes [**fonctions**] et fixant le niveau de rémunération ainsi que la quotité horaire de travail à hauteur de [**heures**]/35h00,

Vu le dernier contrat à durée déterminée établi en date du [**date**] pour une durée de [**durée**] sur la base de l’article [**article L.332-8 du code général de la fonction publique ou, si contrat conclu avant le 1er mars 2022, article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 – dans les deux cas, préciser l’alinéa**],

Vu la déclaration de vacance d’emploi auprès du centre de gestion en date du [**date**],

Considérant que conformément à l’article 332-10 du code général de la fonction publique, tout contrat conclu ou renouvelé pour pourvoir un emploi permanent en application de l’article L.332-8 avec un agent qui justifie d’une durée de services publics effectifs de six ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu pour une durée indéterminée,

Considérant que l’intéressé(e) a bénéficié jusqu’au [**date**] de contrats à durée déterminée au titre du code général de la fonction publique pour une durée cumulée de 6 ans de services publics effectifs,

Considérant que lorsqu’un agent remplit les conditions d’ancienneté précitées, les parties peuvent conclure d’un commun accord un nouveau contrat, qui ne peut être qu’à durée indéterminée,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1** : OBJET ET DURÉE DU CONTRAT

M. ou Mme [**Nom, Prénom**] est recruté(e) pour une durée indéterminée à compter du [**date**], en qualité de [**intitulé du poste et grade**], contractuel relevant de la catégorie hiérarchique [**A, B ou C**] pour assurer les fonctions suivantes :

* [**fonctions**].

M. ou Mme [**Nom, Prénom**] sera affecté à [**lieu d’affectation**].

**ARTICLE 2** : DROITS ET OBLIGATIONS

Conformément aux dispositions du code général de la fonction publique, M. ou Mme [**Nom, Prénom**] sera soumis*(e)* pendant toute la période d'exécution du présent contrat aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par le Livre Ier du code général de la fonction publique et par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisés.

En cas de manquement à ces obligations, le régime disciplinaire prévu par le décret précité pourra être appliqué.

**ARTICLE 3** : TEMPS DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Pour l'exécution du présent contrat, M. ou Mme [**Nom, Prénom**] exercera ses fonctions pour une durée hebdomadaire de [**durée**].

Compte tenu notamment des fonctions occupées par l’agent, de la qualification requise pour leur exercice, des diplômes détenus par l’agent ainsi que de son expérience professionnelle, M. ou Mme [**Nom, Prénom**] percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut [**IB**], indice majoré [**IM**], l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, *(le* *cas échéant)* les primes et indemnités instituées par l’assemblée délibérante.

**ARTICLE 4** : FORMATION D’INTÉGRATION ET DE PROFESSIONNALISATION

M. ou Mme [**Nom, Prénom**] est astreint(e) à suivre les actions de formation mentionnés à l’article L.422-28 du code général de la fonction publique.

**ARTICLE 5** : SÉCURITÉ SOCIALE – RETRAITE

Pendant toute la durée du présent contrat, la rémunération de M. ou Mme [**Nom, Prénom**] est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale. M. ou Mme [**Nom, Prénom**] est affilié*(e)* à l'IRCANTEC.

**ARTICLE 6** : RUPTURE DU CONTRAT

1 - Licenciement à l'initiative de la collectivité *(ou établissement)* employeur

En cas de licenciement, M. ou Mme [**Nom, Prénom**] a droit à un préavis d'une durée de deux mois.

L'attribution du préavis tel que déterminé ci-dessus est toutefois conditionnée par l'application des dispositions de la réglementation en vigueur au moment de la rupture du contrat.

Il en est fait de même pour l'attribution de l'indemnité de licenciement.

Aucun préavis n'est dû en cas de licenciement pour motif disciplinaire, pour inaptitude physique, à la suite d'un congé sans traitement d'une durée égale ou supérieure à 1 mois.

Le licenciement est notifié par lettre recommandée avec accusé de réception

2) Démission du cocontractant

La démission de M. ou Mme [**Nom, Prénom**] doit être clairement exprimée par lettre recommandée avec accusé de réception.

M. ou Mme [**Nom, Prénom**] est tenu*(e)* de respecter un préavis d'une durée deux mois.

**ARTICLE 7 :** FIN DU CONTRAT

A la fin du contrat, M. ou Mme [**Nom, Prénom**] se verra délivrer un certificat qui contient les mentions suivantes :

* La date de recrutement de l’agent et celle de fin de contrat,
* Les fonctions occupées par l’agent, la catégorie hiérarchique dont elles relèvent et la durée pendant laquelle elles ont été effectivement exercées,
* Le cas échéant, les périodes de congés non assimilées à des périodes de travail effectif.

**ARTICLE 8** : CONTENTIEUX

Les litiges nés de l’exécution du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative du tribunal administratif de Nîmes dans le respect du délai de recours de deux mois.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en double exemplaire à [**commune**], le [**date**]

Le Maire *(ou le Président)* Le cocontractant

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

*(Le cas échéant)*

***Annexes :***

* Fiche de poste,
* Document récapitulant l'ensemble des instructions de service opposables aux agents titulaires et contractuels (exemple : règlement intérieur, circulaire, note de service…),
* Les certificats de travail délivrés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans les conditions prévues à l’article 38 du décret n°88-145 du 15 février 1988.